

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **DCP\_2023\_0274** avec **0** pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : **31/08/2023**  
Objet : **marché 23.082 relatif à l'acquisition d'un véhicule de PM essence type SUV**

Nature : **Contrats et conventions**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **01/09/2023** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **d\_cision 274 march\_ 23082.pdf**

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

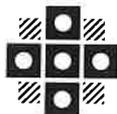
## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20230831-DCP\_2023\_0274-CC**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **01/09/2023**



# Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hasebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI\_2023\_0274

**Objet** : Marché 23.082 – Attribution du marché relatif à l'acquisition d'un véhicule de police municipale essence type SUV neuf.

## DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2124-1 du code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 30/08/2023 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'un appel d'offre a été lancé le 22/05/2023 en vue de l'acquisition de de véhicules, motos et engins pour la Ville de Tourcoing ;

Considérant que la société MAXI AVENUE a remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans le règlement de la consultation ;

### DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup>** : De conclure le marché 23.082 relatif à l'acquisition d'un véhicule de police municipale essence type SUV neuf, pour un montant de 26 923,26 euros HT correspondant à l'offre de base, avec la société MAXI AVENUE sis 2, Avenue de la Mare à Cergy-Pontoise Cedex (95 310) et dont le SIRET est le 442 165 718 000 28.

**Article 2** : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité

- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le **31 AOUT 2023**



Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
**Jean-Marie VUYLSTEKER**

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié sur le site de la Ville le : **01 SEP. 2023**